

M. Nicolas CREPLET
Architecte
Rue Melsens 12
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

N/réf. : gm/BXL2.81/s.386
Annexe : /

Monsieur,

Objet : BRUXELLES . Vielle Halle aux Blés, 30. Restauration de la façade. Demande d'avis de principe.

En réponse à votre courrier du 13 février 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 février dernier et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a examiné la demande d'avis de principe et s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur la restauration de la façade classée de l'ancien relais « De Gulden Sterre » datant de la fin du XVII^e siècle. Cette façade a été restaurée par V.G. Martiny dans les années 1960. Contrairement aux façades baroques similaires situées de part et d'autre de la façade concernée, celle-ci a été complètement dérochée. Depuis lors, le parement s'est fortement dégradé.

La demande indique les grands principes d'une restauration future qui aurait comme objectif d'arrêter le processus de dégradation et de redonner forme aux pierres et maçonneries en remplaçant à l'identique les éléments trop dégradés et en réparant les autres. En outre, le fronton disparu qui couronnait le sommet de la façade serait reconstruit.

Si la CRMS est favorable au principe de la reconstruction du fronton, à condition de soumettre tous les études et détails nécessaires pour réaliser ces travaux dans les règles de l'art, elle estime que le parti de consolider et de restaurer la façade en conservant son aspect actuel devrait être revu. En effet, vu son état de dégradation avancé, ceci impliquerait le remplacement et la réparation d'une très grande partie des pierres et des briques de la façade, ce qui risque de mettre en question son authenticité. La CRMS propose, par contre, d'étudier la possibilité de réenduire la façade, comme le montre la photo ancienne jointe à la demande. Outre le fait que la façade était à l'origine était destinée à recevoir un enduit, d'autres arguments plaident pour cette approche, notamment le fait que la mise en œuvre d'un enduit arrêtera de manière efficace la dégradation du parement et qu'elle restituera la cohérence de l'ensemble des trois façades dont la « Gulden Sterre » fait partie.

En conclusion, la CRMS demande d'envisager la possibilité de réenduire cette façade et de procéder à une étude pour démontrer la faisabilité de cette intervention. Un soin particulier devrait être porté à au traitement des cordons et volutes, ainsi que de l'oculus de la partie haute de la façade qui devrait retrouver son relief, tel que visible sur la photo ancienne. Il est possible que le réenduisage doive, dans ce cadre, être combiné à une réparation/un ragréage des éléments en pierre naturelle ou que les techniques d'intervention doivent être adaptées en fonction des différent éléments de la façade (aplats et éléments en saillie).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

Copie : AATL – DU (A. Goffart) et DMS (A. Loits)